



Assemblée communale du 10 décembre 2018

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, n° 47 du 23.11.2018, l'affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Conus, Syndic

Scrutateurs : Baptiste Bosson, Johan Demierre, Yvette Fleury-Rey, Charly Gavillet

Présents : 133 citoyennes et citoyens (5.94% de 2239 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 mai 2018
2. Présentation du plan financier 2020-2024
3. Budgets 2019
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget des investissements
 - 3.2.1 Aménagement places de jeux
 - 3.2.2 Réfection chemin piétonnier halle de sport
 - 3.2.3 Construction d'une adduction d'eau, secteurs Bionnens et Vauderens
 - 3.2.4 Assainissement du réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts
 - 3.2.5 Réfection collecteurs eaux claires, liaison Route de Moudon – Chemin des Planches Ursy
 - 3.3 Rapport de la commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Nomination de l'organe de révision pour les exercices comptables 2019 - 2021
5. Source Mossel – Cession d'un droit distinct et permanent ; décision
6. Statuts de l'Association « Pompiers Glâne-Sud » ; approbation
7. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 4 scrutateurs.

M. le Syndic rappelle les 3 conditions pour pouvoir voter à l'assemblée communale.

Il informe que, comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée.

En ce qui concerne les votes, Monsieur le Syndic rappelle que, selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite, est admise par le cinquième des personnes présentes.

M. le Syndic salue la presse : M. Xavier Schaller pour La Gruyère

1. Procès-verbal de l'assemblée communale d'Ursy du 7 mai 2018

Le procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2018 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 133 NON 0 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2018 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la Secrétaire communale, Mme Marie-Hélène Butty, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Présentation du plan financier 2020 - 2024

M. le Syndic : « Selon l'article 86c de la LCo, le Conseil communal établit un plan financier sur 5 ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Le plan financier est adopté par le Conseil communal sur préavis de la commission financière.

Les importants investissements tant au niveau communal que dans les associations du district (RSG et Cycle d'orientation) influence déjà le budget 2019 tout comme les années à venir. Le retour à la normale de la commune de Siviriez, modifie la répartition au niveau du district. Pour Ursy, la charge supplémentaire au budget 2019 se situe entre CHF 400'000.00 et 450'000.00. La prise en charge de l'intégralité des transports scolaires depuis 2019 augmente aussi les charges d'une manière conséquente.

La planification financière 2020-2024 montre une situation plus tendue entre 2020 et 2022. C'était attendu mais cela reste une planification. Nous avons aussi constaté ces dernières années que les comptes étaient toujours bien meilleurs que le budget. La situation financière de notre commune est cependant bonne et cela devrait permettre de passer ces quelques années un peu plus difficiles. L'évolution est analysée régulièrement tout en étant conscient que le Conseil communal n'a pas toutes les cartes en main (évolution des recettes fiscales, décisions cantonales par exemple).

Présenter un plan financier sur 5 ans est le fruit d'un immense travail Je remercie très sincèrement notre caissière communale, Mme Sophie Progin, pour avoir effectué ce travail ».

Principes de la planification financière

1. Elle informe sur l'évolution probable des finances de la commune pour les 5 années à venir
2. Elle renseigne sur l'activité au niveau des investissements, l'effet de ceux-ci sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites seront supportables
3. Elle donne un aperçu sur l'évolution probable des charges et des revenus.

Procédure : la planification financière est adoptée par le Conseil communal. La commission financière donne son préavis. Elle est mise à jour et présentée au moins une fois par année à la commission financière et à l'assemblée communale.

Comment est établie la planification financière ?

1. Tenir compte des cinq dernières années comptables. Les charges et les produits doivent être répertoriés comme suit :
 - Participation aux dépenses cantonales
 - Participation aux dépenses régionales
 - Les propres dépenses communales
 - Les rendements fiscaux sont calculés selon les dernières statistiques fiscales cantonales
2. Apurements des charges et produits uniques ou qui n'ont pas de caractère structurel
3. La planification financière est mise à jour en fonction des dernières informations connues

M. le Syndic présente la planification pour chacune des 5 années à venir de 2020 à 2024. La récapitulation :

Année	Dépenses	Recettes	Résultat
2020	11'643'478.00	11'172'356.00	-471'122.00
2021	12'041'065.00	11'507'007.00	-534'058.00
2022	12'058'904.00	11'617'839.00	-441'065.00
2023	12'102'301.00	11'713'835.00	-388'466.00
2024	12'082'580.00	11'824'994.00	-257'586.00

Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug donne lecture du rapport de la commission financière.

La planification financière 2020-2024 a été établie en fonction des données actuellement connues et des projections fournies par le canton et le district. Les explications ont été données en toute transparence par M. Philippe Conus, Syndic et Mme Sophie Progin, caissière communale. Conformément à son mandat, la

commission donne un préavis favorable à cette planification. La commission remercie toutes les personnes qui ont collaboré à la planification 2020-2024.

La discussion n'est pas demandée

3. **Budgets 2019**

Comme à son habitude, le Conseil communal a élaboré le budget de fonctionnement avec prudence et en analysant soigneusement et scrupuleusement toutes les charges et tous les produits.

3.1 Budget de fonctionnement

Monsieur le Syndic présente la récapitulation de tous les chapitres du budget de fonctionnement.

Budget de fonctionnement

	Chapitre	Charges CHF	Produits CHF
0.	Administration	992'678.60	216'325.00
1.	Ordre public	402'429.40	305'004.45
2.	Enseignement et formation	3'808'571.95	347'074.30
3.	Culte, culture et loisirs	421'238.65	115'670.00
4.	Santé	1'386'681.15	43'200.00
5.	Affaires sociales	1'417'507.00	26'006.40
6.	Transports et communications	453'211.25	41'000.00
7.	Protection et aménag. de l'environnement	1'198'658.75	1'116'130.20
8.	Economie	39'830.35	0.00
9.	Finances et impôts	1'366'088.00	9'334'118.10
	Totaux fonctionnement	11'486'895.05	11'544'528.45
	Excédent de produits	57'633.40	

M. le Syndic explique les principales variations :

Administration :

- Chapitre stable

Ordre public :

- Les charges supplémentaires sont le résultat de la répartition au niveau du district suite au retour à la normale de la Commune de Siviriez.

Enseignement et formation :

- CHF 435'000.00 de plus que le budget 2018 en raison de la nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes (prise en charge complète des frais de transport et augmentation pour le Cycle d'orientation)

Cultes culture et loisirs :

- Nouveau dans ce chapitre : participation à la St-Nicolas et animation pour le Noël des Aînés. Le Conseil communal a décidé de reprendre ces deux événements en raison de la dissolution du groupement des dames qui organisaient ces fêtes jusqu'à cette année

- Chapelle de Mossel : changement des fenêtres

Santé :

- Frais du Réseau Santé de la Glâne (RSG) en augmentation. CHF 200'000.00 de plus qu'au budget 2018 en raison des investissements

- Ecole maternelle : dès la rentrée 2019/2020, la commune reprendra la gestion de l'école maternelle

- Fin des subventions pour les HLM

Transports et communications :

- Chapitre stable

Approvisionnement en eau :

- Chapitre couvert à près de 96%

- Achat d'un GPS
- Chapitre pratiquement identique à 2018
- Le règlement pour l'approvisionnement en eau potable devra être revu

Protection des eaux :

- Augmentation des charges en raison des besoins de curage des collecteurs d'eaux claires
- Chapitre déséquilibré, raison pour laquelle il a fallu faire un prélèvement à la réserve
- Le règlement de ce chapitre devra également être revu

Gestion des déchets et cimetière :

- Chapitre équilibré

Aménagement du territoire :

- Chapitre stable

Impôts :

- Les recettes sont estimées avec prudence sur la base des statistiques cantonales.

Le budget 2019 boucle avec un excédent de produits de CHF 57'633.40

La discussion n'est pas demandée.

3.2 Budget des Investissements 2019

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2019. Au total, ils se montent à CHF 842'000.00.

Désignation	Charges CHF	Produits CHF
Aménagement de places de jeux	280'000.00	0.00
Réfection d'un chemin piétonnier à la halle de sport	70'932.95	0.00
Construction d'une adduction d'eau, secteurs Bionnens et Vauderens	50'000.00	0.00
Assainissement du réseau d'eau potable Vuarmarens – Esmonts	1'130'000.00	0.00
Réfection de collecteurs d'eaux claires, liaison Route de Moudon – Chemin des Planches à Ursy	240'000.00	0.00
Total	1'770'932.95	0.00

3.2.1 Aménagement places de jeux

M. le Syndic donne la parole à Mme Nadia Hermann, Conseillère communale, pour présenter cet investissement.

Suite à la concentration des classes scolaires à Ursy, Mme Hermann rappelle que le Conseil communal s'est engagé à étudier la question des places de jeux dans les villages de la commune. Les places de jeux ont un rôle éducatif, elles sont des lieux de rencontre et de vie.

Proposition du Conseil communal : conserver et rénover les places de jeux existantes

Places existantes :

Ursy	1987
Vuarmarens	2005
Esmonts	2000

Création d'une nouvelle place de jeux à Vauderens – emplacement encore à définir

Constat – état des lieux

Structures vieillissantes

Ne répondent plus aux normes actuelles

Problème de sécurité et de responsabilité

Définition des besoins

Age ciblé : 0-6 ans

Densité de l'équipement (moyen & faible)

Densité du mobilier (moyen & faible)

Coûts

Démontage des jeux	CHF	16'500.00
Achat des jeux	CHF	116'460.00
Réaménagement	CHF	111'520.00
Taxe + RPLP	CHF	1'218.00
Imprévus (10%)	CHF	24'300.00
Analyse – état des lieux	CHF	10'000.00
Montant total	CHF	280'000.00

Calendrier des réalisations

Ursy 2019
Vuarmarens 2019-2020
Esmonts 2019-2020
Vauderens 2019-2020

L'investissement est le suivant :

Coût	CHF	280'000.00
Financement : autorisation d'emprunt		
Charge annuelle :		
Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	42'000.00
Intérêts 3%	<u>CHF</u>	<u>8'400.00</u>
Total	CHF	50'400.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. Le financement de cet investissement sera couvert par une autorisation d'emprunt. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable. Elle propose à l'assemblée d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Marcel-Jean Bishof : que va faire la commune avec les anciens jeux qui sont encore en bon état ?
- Mme Hermann : cette question n'a pas encore été étudiée. Les éléments seront éventuellement mis à disposition via le site web de la commune.
- M. Alain Cotting : une place de jeux existe déjà à proximité de l'école pourquoi ne pas déplacer la deuxième place de jeux d'Ursy par exemple vers le quartier Derrière la Grange ?
- M. le Syndic : le plan d'équipement de détail du quartier Derrière la Grange prévoit une place de jeux à l'endroit de la déchetterie actuelle qui sera, à terme déplacée. Mme Hermann constate que le lieu de rencontre est plutôt au centre du village.
- M. Alain Cotting : le coût par place de jeux est-il connu ?
- Les montants prévus sont principalement attribués aux places des villages d'Ursy et Vauderens en raison de la densité de population.
- M. Alain Cotting pense que le montant prévu pour l'ensemble des places de jeux publiques est trop faible selon une étude qu'il a faite en comparaison avec des places de jeux privées.
- M. le Syndic répond que le Conseil communal a l'impression inverse. La commune va aménager les places avec le budget proposé. Pour une place de village, le budget est effectivement insuffisant mais ce concept n'est, pour l'instant, pas prévu. Le moment venu le Conseil communal devra revenir devant l'assemblée.

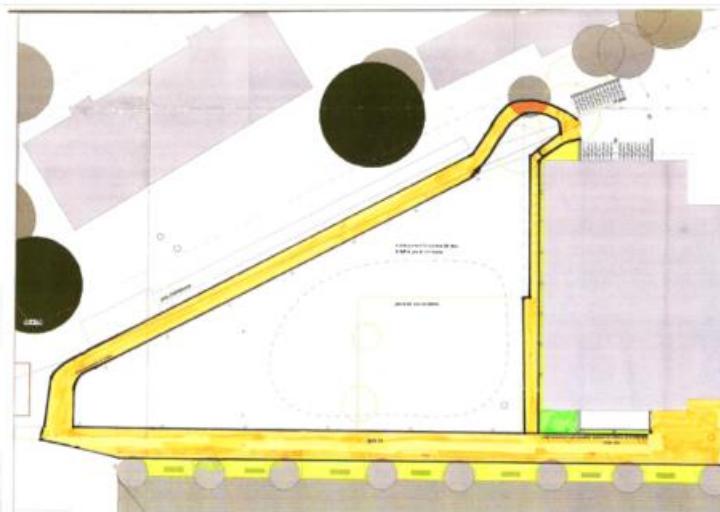
VOTE : OUI 131 NON 1 Abstention 1

Le crédit pour l'aménagement de places de jeux et son financement sont acceptés à la majorité des voix exprimées.

3.2.2. Réfection chemin piétonnier halle de sport

M. le Syndic présente l'investissement. Il s'agit de la reprise d'un investissement déjà réalisé avec l'accord de l'ACSU (Association de communes pour l'exploitation du centre sportif et culturel – Ursy et Montet). Dans le cadre de la construction de l'école, l'ACSU a décidé de réfectionner les cheminements piétonniers conduisant à la 2^{ème} halle de sport. L'assemblée des délégués de cette association a décidé que les 2 communes reprennent directement la dette leur incombant.

Présentation du plan :



Total du coût de cet aménagement : CHF 80'778.04
A charge de la commune de Montet : CHF 9'845.09
A charge de la commune d'Ursy : CHF 70'932.95

L'investissement est le suivant :

Coût	CHF	70'932.95
Financement : crédits disponibles		
Charge annuelle		
Amortissement 4% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	2'837.30
Intérêts 3%	CHF	2'128.00
Total	CHF	4'965.30

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour la réfection du chemin piétonnier halle de sport. Le financement de cet investissement se fera par des crédits disponibles. Sur la base des données soumises, la commission financière demande à l'assemblée d'accepter cette proposition d'investissement et son financement

Discussion : pas demandée

VOTE : Oui 132 NON 0 Abstention 1

L'investissement pour la réfection chemin piétonnier halle de sport et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées

3.2.3 Construction d'une adduction d'eau, secteurs Bionnens et Vauderens

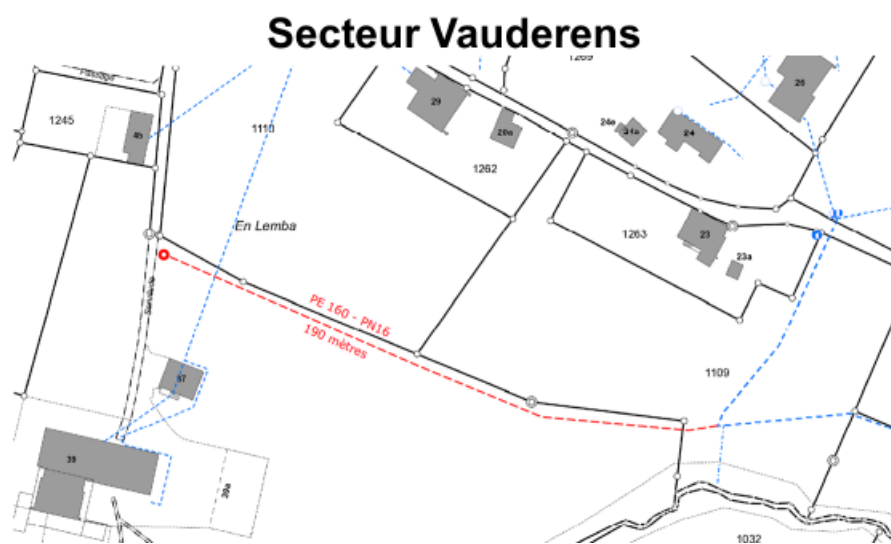
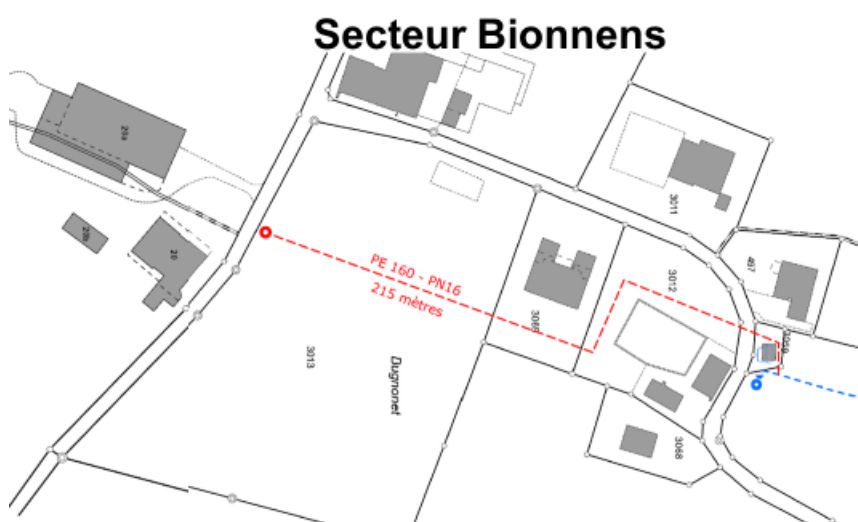
M. le Syndic donne la parole à M. Bernard Oberson, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Oberson : suite à la sécheresse de 2018, le Conseil communal a reçu des demandes de raccordement à l'adduction d'eau communale de la part de plusieurs propriétaires. Le Conseil communal veut également améliorer la défense incendie dans ces deux secteurs. Ces travaux sont subventionnés par l'ECAB et le SAgr (Service de l'agriculture) pour le secteur de Bionnens.

Une borne hydrante sera installée sur chacune des adductions.

Longueur de la conduite à Bionnens : 215 mètres

Longueur de la conduite à Vauderens : 190 mètres



L'investissement est le suivant :

Coût	CHF	55'000.00
./ Subventions cantonales	- CHF	5'000.00
	CHF	50'000.00

Financement : par les crédits disponibles

Charge annuelle :

Amortissements 4% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	2'000.00
Intérêts 3%	CHF	<u>1'500.00</u>
Total	CHF	3'500.00

Rapport de la commission financière

Mme Corinne Bosson donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour la construction d'une adduction d'eau, secteur Bionnens et Vauderens. Le financement de cette position se fera par les crédits disponibles. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 133 NON 0 Abstention 0

L'investissement pour la construction d'une adduction d'eau secteurs Bionnens et Vauderens et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.2.4 Assainissement du réseau d'eau potable Vuarmarens - Esmonts

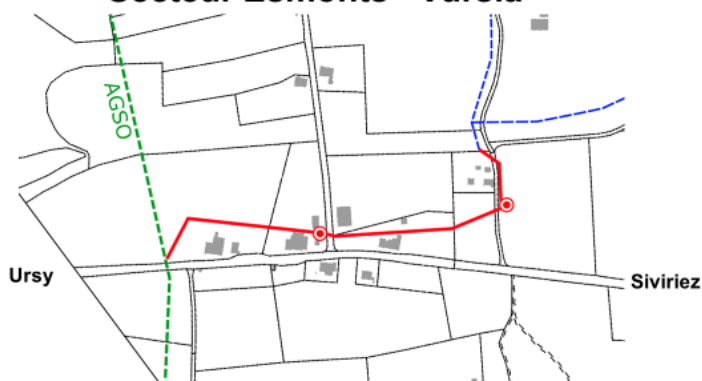
M. le Syndic donne la parole à M. Bernard Oberson, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Oberson : Lors de l'inspection de 2016 par le SAAV (Service de la sécurité alimentaires et des affaires vétérinaires), il a été constaté que le réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts ne répond plus aux exigences. Le bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI SA a été mandaté pour étudier un nouveau concept. Il sera possible de recevoir une subvention de la part de l'ECAB et du SAgri. L'analyse du PIEP (Plan d'infrastructures de l'eau potable) démontre que les ouvrages ne sont plus conformes pour l'eau de boisson, qu'il faut une gestion plus rationnelle et globale des sources (diminution des pertes). Le réseau de défense incendie doit être étendu sur certains secteurs. La gestion numérique du réseau d'eau est prévue.

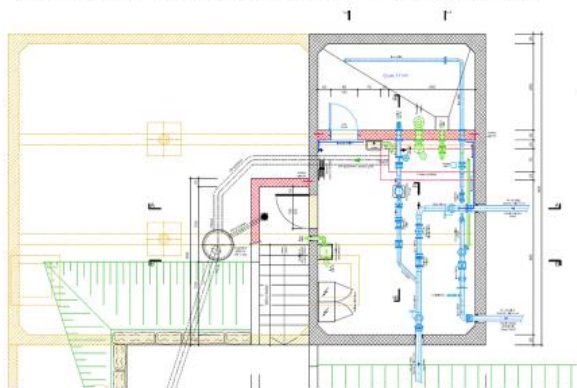
Secteur Esmonts - Village



Secteur Esmonts - Vursia



Secteur Vuarmarens - Réservoir



Le réservoir de Vuarmarens sera transformé en STAP. La distribution de l'eau ainsi que l'intégration au réseau communal abaisseront les pertes.

Répartition de l'investissement (TTC) en CHF :

• Esmonts Village	728'000.00
• Esmonts Vursia	323'000.00
• STAP Vuarmarens	274'700.00
• Gestion et commande	168'000.00
• Frais secondaires	275'000.00
• Divers et imprévus	100'900.00

L'investissement est le suivant :

Coût (HT) en CHF		CHF 1'735'000.00
Subventions cantonales et fédérales	-	CHF 605'000.00
		CHF 1'130'000.00

Financement : autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissements 4% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF 45'200.00
Intérêts 3%	CHF 33'900.00
Total	CHF 79'100.00

Rapport de la commission financière

Mme Corinne Bosson donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'assainissement du réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts. Le financement de cette position se fera par une autorisation d'emprunt. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

M. le Syndic précise que cet investissement est rendu nécessaire afin d'assurer en permanence une eau de qualité et de gérer l'ensemble des ressources communales sur un réseau. Le village d'Esmonts sera mieux desservi en défense incendie. A ce jour, aucun propriétaire de terrain sur lesquels auront lieu ces travaux n'ont été contactés.

Discussion :

- M. Marcel Gavillet : deux conduites sont déjà construites par l'AGSO qui ne sont pas mentionnées sur les plans présentés. Est-ce vraiment nécessaire de construire de nouvelles conduites ?
- M. Bernard Oberson : la conduite est sous-dimensionnée pour la défense incendie.
- M. Gavillet est étonné que les conduites soient sous-dimensionnées, il pense que c'est plutôt un problème de pression
- M. Bernard Oberson remercie pour ces informations, la situation sera encore contrôlée

- M. le Syndic : confirme que les contrôles seront effectués avant les travaux et les nouvelles conduites ne seront posées que si cela est vraiment nécessaire.
- M. Jean-Claude Kugel constate que le taux de 3% d'intérêt annuel pour les emprunts est trop élevé
- M. le Syndic : les taux effectifs d'emprunts par la Commune sont bien inférieurs. Ce taux de 3% est indicatif afin d'obtenir la charge annuelle prévisible.

VOTE : OUI 133 NON 0 Abstentions 0

L'investissement pour l'assainissement du réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts et son financement sont acceptés à l'unanimité.

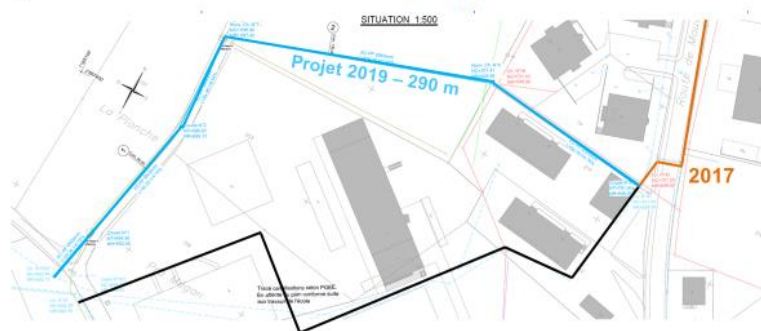
3.2.5 Réfection collecteurs eaux claires, liaison Route de Moudon – Chemin des Planches, Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Bernard Oberson, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Oberson : le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux), réalisé en 2012, a identifié un sous-dimensionnement du collecteur des eaux claires dans ce secteur. Ce collecteur avait été dimensionné dans le passé uniquement pour les eaux de la route cantonale. Actuellement, il y a des risques importants d'inondation sur la route de Moudon raison pour laquelle, le Conseil communal propose la construction d'une conduite supplémentaire de diamètre 40 cm ce qui va plus que doubler la capacité d'évacuation des eaux claires.

Présentation du pan :

∅ conduite actuelle = 30cm ∅ supplémentaire = 40cm



Répartition de l'investissement (brut) :

• Canalisation	CHF	185'000.00
• Ingénieur	CHF	27'000.00
• Géomètre	CHF	6'000.00
• Emoluments et taxes	CHF	22'000.00

L'investissement est le suivant :

Coût	CHF	240'000.00
Financement : autorisation d'emprunt		
Charge annuelle :		
Amortissements 4% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	9'600.00
Intérêts 3%	CHF	7'200.00
Total	CHF	16'800.00

Rapport de la commission financière

Mme Corinne Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour la réfection de collecteurs d'eaux claires, liaison Route de Moudon – Chemin des Planches à Ursy. Le financement de cette position se fera par une autorisation d'emprunt. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

M. le Syndic précise que l'on a beaucoup de souci dans ce secteur ; il y a déjà eu de nombreuses inondations. Les propriétaires des immeubles situés dans ce secteur profiteront de ces travaux pour faire leurs conduites privées.

Discussion :

- M. Christoph Kaempfer : comment est composé la dépense taxes et émoluments ?
- M. le Syndic : la charge comprend les taxes, les divers et imprévus et la TVA
- M. Patrice Weber est concierge de plusieurs immeubles à la route de Moudon. Il souhaite savoir quand les travaux sont prévus ? En 10 ans, ce sont, en moyenne, environ cinq inondations par an qui ont lieu.
- M. le Syndic : les travaux vont commencer le plus rapidement possible. L'objectif est de ne pas subir de nouvelles inondations qui arrivent souvent dans le courant du mois de juin.
- M. Bernard Panchaud se demande si le collecteur prévu est dimensionné suffisamment grand ?
- M. Oberson : le calcul a été effectué le bureau d'ingénieurs. Avec ce nouveau collecteur la possibilité d'évacuer les eaux claires est plus que doublée. Cela devrait répondre aux besoins. On ne peut toutefois pas exclure qu'il n'y aura pas une inondation si nous devons subir une pluie exceptionnelle.
- M. le Syndic confirme qu'un contrôle sera encore fait.

VOTE : OUI 133 NON 0 Abstention 0

L'investissement pour la réfection de collecteurs d'eaux claires Route de Moudon – Chemin des Planches à Ursy et son financement sont acceptés à l'unanimité.

Investissements votés en CHF

Désignation	Charges	Charge annuelle
Aménagement places de jeux	280'000.00	50'400.00
Réfection chemin piétonnier halle de sport	70'932.95	4'965.30
Construction d'une adduction d'eau secteurs Bionnens et Vauderens	50'000.00	3'500.00
Assainissement du réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts	1'130'000.00	79'100.00
Réfection collecteurs eaux claires, liaison Route de Moudon – Chemin des Planches, Ursy	240'000.00	16'800.00
	1'770'932.95	154'765.30

Investissements reportés en CHF

Les investissements votés antérieurement et non réalisés sont reportés sur l'exercice 2019. Pour information, M. le Syndic donne connaissance de ces investissements :

Désignation	Charges	Produits
Crédit d'étude administration communale	74'710.00	0.00
Construction d'abris communaux	780'000.00	299'250.00
Construction d'un complexe scolaire	1'272'544.25	1'170'000.00
Achat de terrain en zone d'intérêt général	1'181'652.45	
Total	3'308'906.70	1'469'250.00
		1'839'656.70

Budget 2019 : Récapitulation

Investissements reportés	CHF	1'839'656.70
Investissements 2019 votés	CHF	1'770'932.95
Total	CHF	3'610'589.65

3.3 Rapport de la commission financière

Madame Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport final. La commission financière s'est réunie le 13 novembre dernier afin d'examiner le budget 2019 établi par le Conseil communal. Tous les postes de ce budget ont été commentés et justifiés.

Budget de fonctionnement

Les charges totales s'élèvent à CHF 11'486'895.05. En contrepartie, les produits se montent à CHF 11'544'528.45. La commission financière prend note que les recettes sont estimées avec réalisme et prudence. Le budget présente un excédent de recettes prévisionnel de CHF 57'633.40. La commission financière remercie le Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de garantir la maîtrise des coûts.

Budget des investissements

Les charges et les produits prévus à l'ordre du jour de cette assemblée font chacun l'objet d'un rapport séparé. La commission financière atteste que le financement dans la globalité des investissements en cours est assuré d'une part par les demandes d'autorisation d'emprunt et d'autre part par les crédits disponibles.

Conclusion

Les membres de la commission financière remercient les autorités communales et plus particulièrement M. Philippe Conus, Syndic, Mme Sophie Progin, Caissière, pour la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de son mandat. Aussi, la commission financière invite les citoyennes et les citoyens à approuver les budgets 2019 tels qu'ils ont été présentés.

La discussion n'est pas demandée.

3.4 Approbation

Le budget de fonctionnement se soldant par un excédent de produits de CHF 57'633.40 et le budget des investissements nets présentés pour un total de moins CHF 842'000.00 sont soumis au vote.

VOTE : OUI 133 NON 0 Abstention 0

Les budgets de fonctionnement et des investissements 2019 sont acceptés à l'unanimité

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés. Il remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, au service technique et tout spécialement à Mme Sophie Progin, Caissière communale ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets 2019. Un grand merci est adressé aux membres de la commission financière pour leur travail, leur analyse et leur collaboration durant les séances et pour les discussions ayant trait à ces budgets.

4. Nomination de l'organe de révision pour les exercices comptables 2019 - 2021

M. le Syndic informe que l'organe de révision actuel, maficu.com, terminera son mandat avec le contrôle des comptes 2018. Conformément à la Loi sur les communes, le mandat de l'organe de révision ne peut pas excéder six années consécutives. C'est la raison pour laquelle, l'assemblée doit élire un nouvel organe de révision sur proposition de la commission financière. M. le Syndic donne la parole à Mme Bernadette Hug, présidente de la commission financière.

Mme Bernadette Hug rappelle que selon la loi sur les communes, un organe de révision est désigné par l'Assemblée communale ou par le Conseil général, sur proposition de la commission financière. L'organe de révision peut être une ou plusieurs personnes physiques ou une personne morale.

L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des comptes annuels révisés. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois la durée du mandat d'un organe de révision ne peut pas excéder six ans consécutifs. Pour être désigné en qualité d'organe de révision, il faut être agréé en qualité de réviseur par l'Autorité de surveillance en matière de révision.

Afin d'accomplir sa tâche, la commission financière avec l'aide du secrétariat communal a procédé à un appel d'offres auprès de trois fiduciaires agréés :

Fiduciaire Gilbert Butty SA, Ursy
Fiduciaire Valentin Scaiola, Romont
Fiduciaire Marc Gobet SA, Romont

Lors de sa séance du 13 novembre 2018, la commission financière a porté son choix sur la Société Fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy. Cette société installée dans notre commune a par le passé déjà révisé les comptes de la commune d'Ursy et ses services ont donné entière satisfaction.

La commission financière propose de nommer la Société Fiduciaire Gilbert Butty SA, Ursy, en qualité d'organe externe de révision aux conditions suivantes :

- Pour une période de trois ans avec possibilité ultérieure de reconduction selon la Loi sur les Communes

Récusation : MM Gilbert Butty et Gérard Butty

La discussion n'est pas demandée

Vote : Oui 131 Non 0 Abstention 0

L'organe de révision pour les exercices comptables 2019-2021 nommé par l'assemblée est la Fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy.

M. Gilbert Butty remercie le Conseil communal et l'Assemblée pour la confiance qui lui est témoignée.

5. Source Mossel – Cession d'un droit distinct et permanent ; décision

M. le Syndic présente ce point. L'ancienne commune de Mossel, avait depuis le 18 mars 1954, un droit distinct et permanent sur une source exploitée également par M. Marcel Sigismond (aujourd'hui M. Pierre Charrière) avec un droit d'eau pour M. Hilaire Dévaud (aujourd'hui M. Marcel Dévaud). Pour des questions de qualité de l'eau, l'ancienne commune de Mossel a déjà retiré cette source de son réseau en 1995. Aujourd'hui, cette source est utilisée uniquement par M. Charrière pour une partie de son exploitation. Seule la commune d'Ursy a encore ce DDP inscrit. Le Conseil communal propose d'abandonner ce DDP. Une décision de l'assemblée est nécessaire afin de pourvoir radier ce droit. Cette radiation est consentie à M. et Mme Pierre Charrière par la Commune sans frais pour cette dernière.

La discussion n'est pas demandée

VOTE : Oui 132 Non 0 Abstention 1

La cession, sans frais pour la Commune, d'un droit distinct et permanent est acceptée à l'unanimité des voix exprimées.

6. Statuts de l'Association « Pompiers Glâne-Sud » ; approbation

M. le Syndic relève que s'il est un secteur qui a évolué ces dernières années et qui va encore évoluer c'est bien celui de la défense incendie. La restructuration de l'ECAB dû à Ecalex (la nouvelle loi) définit que les communes sont responsables de fournir les locaux adéquats pour les corps de sapeurs-pompiers et que l'ECAB prend en charge l'équipement des corps. L'idée du CSPI Glâne-Sud est d'étudier la construction d'un centre de secours (caserne de pompiers ou local du feu) à Rue (près du terrain de football). La création d'une association de communes est la manière la plus judicieuse d'organiser la défense incendie de la Glâne-Sud à l'avenir. M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal, pour la présentation des statuts.

M. Magnin précise que l'Entente CSPI Glâne-Sud a été créée en 2007. Le but de l'union des corps locaux de Auboranges, Chapelle, Ecublens, Rue, Montet, Vuarmarens et Ursy était, entre autres, de s'adapter au tournant que connaissait déjà le monde des secours contre l'incendie et les éléments naturels.

11 ans durant lesquels nombres de missions, qu'elles soient nouvelles ou venues des centres de renforts, se sont vues attribuées aux corps de sapeurs-pompiers locaux avec leur lot d'exigences ad hoc.

Cette adaptation n'est pas terminée puisque le Grand Conseil va tout prochainement se prononcer sur le chapitre Ecalex dédié à la partie opérationnelle et organisationnelle. Certaines conséquences telles que la fin des subventions cantonales pour les réseaux d'eau ou la fin du subventionnement des locaux dédiés aux pompiers vont permettre à l'ECAB non plus de subventionner le matériel de nos pompiers mais, à terme, de le mettre à disposition selon des critères préétablis. Actuellement, le CSPI Glâne-Sud fonctionne sous forme d'Entente. Cette façon de faire n'est aujourd'hui plus recommandée. Le passage d'Entente à Association est clairement mieux adapté à cette situation.

Aussi, le Conseil communal d'Ursy, de concert avec les autres communes de la Glâne-sud, propose ce changement. Le règlement organique qui définit la durée de service ainsi que le montant de la taxe est un autre document et n'est pas inclus dans ces statuts.

Les changements principaux sont en premier lieu la suppression de la Commission de gestion par la mise sur pied d'un Comité de direction et d'une assemblée des délégués. C'est-à-dire le même fonctionnement que Le Cycle d'orientation ou, à plus petite échelle, de l'ACSU. Le budget se rapportant au corps des sapeurs-pompiers sera toujours intégré au budget de la commune d'Ursy comme c'est le cas aujourd'hui. La répartition des voix des délégués sera également établie en fonction de la population, et pour la répartition des charges, c'est le principe de la clé glânoise qui prévaudra. Ce sont uniquement des membres des exécutifs communaux qui pourront représenter les communes. Un droit de referendum est prévu dans ces nouveaux statuts. Cette nouvelle association aura son siège à Rue. Cela est dû au fait qu'une réflexion sur des nouveaux locaux est en cours. Un crédit d'étude avait d'ailleurs été validé lors de la dernière assemblée de budget. L'idée est de rendre aux communes les locaux exploités par les pompiers. A Ursy, ils sont situés au centre village et pourraient être utilisés par l'édilité. Le groupe de travail finalise actuellement le dossier de demande de subvention car comme indiqué précédemment, la fin du subventionnement des locaux pompiers est proche.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 133 NON 0 Abstentions 0

Les statuts de l'Association « Pompiers Glâne-Sud » sont acceptés à l'unanimité.

7. Divers

Auberge du Chamois :

L'activité à l'Auberge du Chamois cessera le 31 décembre 2018. Le contrat de bail a été dénoncé pour cette date. Le bâtiment a été mis en vente. Actuellement, il y a quelques intéressés mais il faut encore attendre un peu. Le Conseil communal reviendra ultérieurement devant l'assemblée pour une décision de Le Conseil communal souhaiterait cependant que les nostalgiques de cette auberge et les personnes qui sont contre cette décision viennent plutôt s'exprimer devant l'assemblée ou devant le Conseil communal. Ce n'est pas de gaieté de cœur que le Conseil communal a proposé la vente mais il faut rester réaliste. Cela fait plus de 20 ans que cette auberge perd de la clientèle et investir dans ce bâtiment pour une telle activité n'est pas ou n'est plus la priorité de la commune.

Compacteur à déchets de Vauderens :

Le compacteur à déchets de Vauderens est placé en partie sur le terrain appartement à la LANDI. Cette dernière a un projet d'agrandissement et elle souhaite utiliser l'entier de la place pour son futur parking. Le déplacement du compacteur à déchets est nécessaire. Aucune solution n'a été trouvée pour le laisser à Vauderens. Dès le printemps 2019, le compacteur sera déplacé à l'entrée de la déchetterie et sera accessible 24/24. Le Conseil communal remercie les habitants de Vauderens et de Mossel, en priorité, pour leur compréhension.

Nouveau complexe scolaire :

La mise en activité a eu lieu le 23 août dernier. Tout se déroule bien et le rythme de croisière a été trouvé. L'inauguration du 22 septembre s'est bien déroulée et M. le Syndic espère que chacun a eu du plaisir à participer à cette belle journée. Le décompte de cette construction sera présenté aux comptes 2019.

Anciens bâtiments scolaires :

Un groupe de travail a été mis sur pied pour une réflexion sur l'avenir de ces bâtiments. Le résultat sera présenté à l'assemblée de mai 2019.

WC publics à Ursy :

Des actes de vandalisme ont été commis récemment dans les WC publics (photos). Le Conseil communal regrette ces gestes ridicules et malhonnêtes.

Place de parc de la salle communale : mise à ban

Autre situation gênante : l'utilisation à titre privé de cette place que ce soit pour des voitures, des vans à chevaux, des remorques, caravane habitée et autres. Le Conseil communal a décidé une mise à ban. Tout parcage de longue durée sera soumis à autorisation du Conseil communal. Il est prévu d'en faire de même avec la place du cercle d'inhumation et le parking aux abords de la salle de paroisse et du terrain de football.

Personnel communal :

M. le Syndic adresse un message de remerciement et de reconnaissance à Mme Marie-Hélène Butty pour ses 25 ans de service en tant que Secrétaire communale. Il informe l'Assemblée du souhait exprimé par

Mme Butty d'être déchargée de son poste. Dès le 1^{er} janvier 2019, Mme Butty fonctionnera en qualité de Secrétaire-adjointe.

Il présente Mme Marie-Claude Conus, nommée par le Conseil communal, nouvelle Secrétaire communale dès le 1^{er} janvier 2019. Mme Conus assume actuellement la tâche de Secrétaire-adjointe.

Discussion

- M. Jean-Bernard Monney demande s'il serait possible de poser quelques points lumineux dans le village de Mossel.
- M. le Syndic : le Conseil communal prend note de la demande.
- M. Roger Monney : suite à la mise à ban de la place de parc de la salle communale, est-il toujours possible de laisser sa voiture quelques jours si l'on part en voyage ?
- M. le Syndic : cela sera possible, il suffit d'aviser l'administration communale par téléphone ou par courriel.
- M. Roger Monney : que va faire la Commune avec les pavillons scolaires de Vauderens ?
- M. le Syndic informe que ces papillons sont vendus au CO de Romont. Ils seront déplacés avant août 2019.
- M. Patrice Weber demande si la Commune a prévu de poser des éclairages décoratifs pour les fêtes de fin d'année ?
- M. le Syndic : des sapins sont illuminés dans chaque village. Pour le moment, il n'a pas été prévu de poser d'autres décorations lumineuses pour les fêtes. Le Conseil communal prend note de la demande
- M. Julio José Oliveira : la commune va-t-elle mettre en vente des terrains à bâtir prochainement ?
- M. le Syndic : non, la commune n'a plus de terrain à bâtir. Quelques privés en disposent encore.
- M. Jean-Claude Kugel a entendu parlé d'un projet de centre commercial à Ursy ? Quelle en est l'utilité ?
- M. le Syndic : la construction d'un centre commercial est effectivement en projet à Ursy. Ce n'est pas un projet communal mais une société privée. Le Conseil communal soutient ce projet car les infrastructures commerciales actuelles qui sont très appréciées par les habitants ne donnent plus entière satisfaction soit pour les clients soit pour les exploitants. Ce centre serait au profit des habitants de la commune d'Ursy et valoriserait les services de proximité. La stratégie des distributeurs est de revenir dans les zones rurales.

M. Bernard Oberson adresse un message de remerciement et de reconnaissance à M. Philippe Conus, Syndic. Il relève les qualités que M. Philippe Conus met au service de ses collègues Conseillers communaux et de la Commune.

M. le Syndic remercie M. Oberson pour ses paroles.

La discussion n'est plus demandée.

Avant de terminer cette assemblée, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. « Travailler dans un climat sain et agréable où chacun peut s'exprimer est toujours plus appréciable. Les problèmes à régler sont toujours nombreux et les solutions ou les décisions ne plaisent pas toujours à tous. On aimerait toujours que ce soit à notre avantage. Mais pour le Conseil communal l'important est d'appliquer l'égalité de traitement, la proportionnalité et aussi le bon sens ». Il remercie chaleureusement toutes les citoyennes et tous les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un mercitout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement, aux membres du Conseil communal qui méritent une reconnaissance toute particulière pour leur travail, leur disponibilité et leur dévouement au profit de notre collectivité et de ses habitants.

« Noël et la fin de l'année approchent à grands pas. Mesdames, Messieurs, au nom de mes collègues du Conseil communal et en mon nom personnel, je souhaite que cette période soit pour vous, vos familles et vos proches, l'occasion de réjouissances, de réflexion et de ressourcement baigné par cet esprit de Noël si merveilleux Et pour la nouvelle année. Je vous adresse des vœux de santé, de bonheur et de réussite tant sur le plan privé que professionnel ».

M. le Syndic invite tous les participants à rester encore quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22h10.

Le Syndic

Philippe Conus

La Secrétaire

Marie-Hélène Butty